

Montréal, le 18 février 2014

Madame Joanne Munn
Directrice de l'enseignement collégial
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie
Édifice Marie-Guyart, 12^e étage
1035, rue de La Gauchetière
Québec, Québec G1R 5A5

Madame la Directrice,

En réponse à votre lettre du 13 décembre relative à la consultation portant sur le projet gouvernemental d'intégration, au collégial, d'éléments de formation sur l'histoire du Québec contemporain dans la formation générale, sans ajout d'unités ni de périodes d'enseignement, j'ai le plaisir de vous transmettre l'avis du Collège Ahuntsic.

Avant d'aborder les questions au cœur du projet gouvernemental, je souhaite exposer brièvement la démarche de réflexion menée au Collège. Nous avons d'abord convenu en Commission des études de confier à une instance qu'on appelle la Table de concertation de la formation générale, élargie à des représentants des départements de sciences sociales, d'histoire-géographie et de cinéma-histoire de l'art, le soin de mener la réflexion et de formuler un avis à débattre au sein de notre Commission des études. Tous les départements avaient également le loisir de se prononcer sur le projet ministériel. Je suis fier de la qualité du travail accompli. Il se fonde sur une vision de l'ordre collégial comme ordre d'enseignement supérieur, où la formation générale poursuit des visées humanistes; on y reconnaît également à l'étudiant la maturité de faire certains choix.

Notre réponse à la consultation se présente selon une logique qui lui est propre et ne suit pas l'ordre des questions que vous nous avez soumises. Cependant, nous en abordons les éléments essentiels selon cinq enjeux : la détermination des activités

d'apprentissage; la place du cours dans la formation; le but de la formation; l'énoncé de l'objectif et standard; les impacts de ce nouveau cours et son implantation.

1) Nous estimons que les activités d'apprentissage, la pondération et la ou les disciplines ne devraient pas être déterminées par le Ministre. Nous souhaitons que cela soit de la prérogative de chaque établissement et que, de plus, l'objectif et le standard soient rédigés de manière telle à permettre une contribution multidisciplinaire. Ce terme nécessite une clarification. Pour nous, il signifie que plus d'une discipline peut permettre l'atteinte de la compétence selon les standards ministériels. Le Ministre a bien campé l'enjeu de cette formation, il ne s'agit pas, pour les étudiants, de développer des compétences relatives à la maîtrise d'une discipline particulière, en l'occurrence l'histoire, mais d'acquérir des connaissances sur le Québec contemporain sous l'angle de la construction de l'identité collective. L'objectif de cette connaissance historique, a déclaré le Ministre Pierre Duchesne, est de développer, chez les étudiants, « la capacité d'analyser les événements constitutifs de notre identité collective et d'en débattre ouvertement... [de] développer leur sens critique et une meilleure connaissance de notre société »¹.

2) Cet enjeu peut être vu selon plusieurs angles. Nous suggérons que diverses perspectives soient proposées aux étudiantes et aux étudiants et que celles-ci soient complémentaires à leur spécialité. En conséquence, nous proposons d'intégrer l'élément de formation d'études sur le Québec dans le cadre de la formation générale complémentaire et de laisser la prérogative aux collèges d'en déterminer les disciplines. Ainsi, l'étude de la construction identitaire du Québec contemporain pourrait être vue, par exemple, par la lorgnette de l'imaginaire cinématographique, des arts plastiques ou de l'architecture pour des étudiants du programme de sciences humaines ou de certaines techniques où les sciences humaines sont présentes, alors que pour nos étudiants de sciences ou des technologies physiques, il serait possible de l'aborder du point de vue de disciplines comme l'histoire, la sociologie, la science politique, par exemple. À cet égard, nous proposons un amendement à l'article 9 du *Règlement sur le Régime des études collégiales* que vous trouverez en annexe à la présente lettre.

Est-ce que cet apport enrichit la formation générale? Puisque le gouvernement n'a pas l'intention d'augmenter les unités dévolues à la formation générale en instaurant ce cours, il est certain que ce que l'on ajoute ici nécessite que l'on soustraie là. Notre proposition s'appuie sur cette idée voulant que la formation générale complémentaire existante enrichisse la formation de l'étudiant en lui permettant de s'initier à d'autres domaines que son champ d'études. La voie envisagée permet d'enrichir la formation des

¹ Source : <http://pq.org/nouvelle/renforcement-de-lidentite-cours-dhistoire-national/>

étudiants grâce à une meilleure connaissance du Québec contemporain et de conserver l'enrichissement apporté par la formation générale complémentaire. À notre avis, toute autre avenue signerait l'arrêt de mort de ces éléments de formation et appauvrirait la formation des étudiants.

3) En ce qui a trait à l'ajout proposé aux buts des programmes par le comité-conseil, il ne nous semble pas s'accorder avec l'objectif et standard. Nous proposons de le remplacer par l'énoncé suivant : *expliquer l'influence des principaux événements et de diverses réalités socioculturelles qui caractérisent l'évolution de la société québécoise.*

4) L'énoncé de compétence nous semble manquer d'ambition en regard de l'objectif ministériel de développer la capacité d'analyse de la construction historique du Québec contemporain. N'y aurait-il pas lieu de viser la capacité *d'analyser des enjeux historiques de l'avènement du Québec contemporain?*

Nous sommes également d'avis qu'il serait opportun de définir une période historique que nous situons de 1930 à nos jours. Cette période s'ouvre par la grande crise économique de 1929. Elle remet en question tous les consensus sociaux établis au cours du 19^e siècle. Le libéralisme économique est remis en question, de même que le libéralisme politique qui l'a soutenu. Le libéralisme social, réfractaire à toute intervention de l'État, est lui aussi fortement secoué par les besoins nouveaux auxquels ni l'Église catholique ni la philanthropie privée ne peuvent répondre adéquatement. Tous les aspects de la vie québécoise, et plus largement occidentale sont profondément affectés. Cette période charnière de l'histoire québécoise en est une de profondes transitions qui redéfiniront le Québec contemporain.

5) Quoi qu'il en soit de la décision finale, l'ajout de ce nouveau cours à la formation générale aura de nombreux impacts. L'ampleur des conséquences est telle qu'il faut en reporter l'implantation au plus tôt en 2015. Pour un établissement comme le Collège Ahuntsic, ce sont treize grilles de cours à réviser pour le secteur préuniversitaire et vingt-six grilles pour le secteur technique. Non seulement c'est l'économie d'ensemble de la formation générale qui est affectée, mais c'est aussi le contenu de certains programmes qui contiennent déjà des cours sur le Québec contemporain. Il est déjà trop tard pour réaliser cette opération. Les étudiants vont d'ailleurs faire leur choix de cours pour la session 2014-2015 dans les prochaines semaines.

Cependant, nos réflexions nous ont conduits plus loin. Le gouvernement a lancé de grandes opérations pour le système scolaire québécois. Pour le primaire et le secondaire, il compte réviser les programmes d'histoire de manière à renforcer l'enseignement de l'histoire nationale; pour les collèges, il a lancé un chantier sur l'offre de formation

collégiale. Nous invitons le gouvernement à suspendre toute décision relative à l'intégration de ce nouveau cours d'études du Québec contemporain afin que cet élément de formation s'arrime de façon cohérente aux acquis du primaire et du secondaire et s'inscrive dans une réflexion d'ensemble sur la formation collégiale.

En conclusion, j'ai la conviction que le Collège Ahuntsic apporte un point de vue qui, par certains côtés, converge avec plusieurs avis que vous recevrez. Je pense aussi que nous soumettons une avenue originale qui mérite d'être approfondie et débattue.

Vous remerciant de nous avoir permis de mener cette réflexion, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Benoit Pagé
Directeur général
Directeur des études et président de la Commission des études

c. c. Mme Viviane Fiedos, Directrice des affaires éducatives et de la recherche,
Fédération des cégeps

Annexe

Proposition de modification à l'article 9 du RREC

La composante de formation générale complémentaire comprend obligatoirement un élément de formation dans le domaine suivant pour 2 unités :

Études sur le Québec contemporain.

Elle comprend également un élément de formation dans l'un ou l'autre des domaines suivants pour 2 unités :

1° sciences humaines;

2° culture scientifique et technologique;

3° langue moderne;

4° langage mathématique et informatique;

5° art et esthétique;

6° problématiques contemporaines